



# **VILLE DE TROIS BASSINS**

## **RAPPORT**

## **D'ORIENTATION**

## **BUDGETAIRE**

**2024**



PREAMBULE.....	3
A - CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024.....	4
A1 - Contexte Mondial .....	4
A2 - Contexte Européen .....	4
A3 - Contexte National .....	4
A4 - Contexte local .....	6
B - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA VILLE.....	7
C - LES MESURES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES .....	11
C1 - Mesures budgétaires.....	11
C2 - Fiscalité.....	11
C2.1 - Octroi de Mer .....	11
C2.2 - la TSCC sur les carburants .....	12
C2.3 - La refonte des indicateurs financiers et fiscaux.....	12
C2.4 - Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2024 .....	13
D - SITUATION FINANCIERE DE TROIS BASSINS .....	13
D1 - Retour sur le BP 2023 voté .....	13
D1.1 - Section de fonctionnement .....	13
D1.2 - Section d'investissement .....	14
D2 - Exécution budgétaire au 31/12/2023 (Résultat anticipé) .....	14
D3 - Maintien des dotations et subventions allouées.....	15
E - BUDGET PRINCIPAL/FONCTIONNEMENT 2024 .....	16
E1 - Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal .....	16
E1.1 - Projection financière .....	16
E1.1.1 - Principales recettes réelles de fonctionnement .....	16
E1.1.2 - Analyse des recettes réelles et leur évolution 2019 – 2023 .....	17
E1.1.3 - Fiscalité directe : compte 731 .....	17
E1.1.4 - Fiscalité indirecte : compte 734 .....	17
E1.1.5 - Dotation globale de fonctionnement : compte 7411.....	17
E1.1.6 - FCTVA/exploitation : compte 744 .....	17
E1.1.7 - Subvention, participations : compte 747 .....	18
E1.1.8 - Autres recettes .....	18
E2 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement .....	18
E2.1 - Principales dépenses de fonctionnement .....	19
E2.1.1 - Charges à caractère général (chapitre 011) .....	19
E2.1.2 - Les ressources humaines.....	20
E2.1.2.1 - Frais de personnel (chapitre 012) .....	20



E2.1.2.2 - La gestion prévisionnelle des effectifs .....	21
E2.1.2.3 - La gestion prévisionnelle des effectifs .....	22
E2.1.2.4 - La structuration des services .....	22
E2.1.2.4 les mesures salariales .....	23
E2.1.2.5 - La formation .....	23
E2.1.2.6 - La communication interne et externe .....	23
E2.1.3 - Subventions (chapitre 65) .....	23
E2.1.4 - Charges financières (chapitre 66).....	24
E2.1.5 - Charges spécifiques (chapitre 67) .....	24
F - ÉVOLUTION DES ÉPARGNES - 2020 à 2024 .....	25
F1. Les agrégats financiers .....	25
F1.1- L'épargne brute et nette .....	25
F1.2 - Les agrégats financiers – Recettes/Dépenses .....	26
G - Budget principal/investissement .....	27
G1 - Evolution de 2018 à 2023 .....	27
G2 - Mode de financement des investissements de 2019 à 2024 .....	27
G3 - Projection 2023 – 2024.....	27
G3.1 - Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) .....	27
G3.2 - Financement des projets 2024 .....	30
1° FCTVA .....	30
2° Subventions d'équipement .....	30
3° Cessions de terrain .....	30
4° Emprunt.....	30
H - ENDETTEMENT.....	31
H1 - Les caractéristiques de l'encours de la dette .....	31
H2 - Évolution de 2024 à 2034 : annuité et intérêts / encours de la dette.....	32
I - BUDGET ANNEXE .....	33
I1 - Budget annexe de la Régie de Fossoyage .....	33
J - PRINCIPAUX RATIOS.....	34
J.1 - Gestion financière.....	34
J.2 - Dépenses de personnel.....	34
J.3 - Dépenses d'équipement .....	34
J.4 - Dette .....	34



## PREAMBULE

La loi du 6 février 1992 (articles 11 et 12) et l'article L.2312-1 du code général des collectivités Territoriales (CGCT) indiquent que pour les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire, même s'il n'a pas de caractère décisionnel. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire, en cas d'absence, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif. Le DOB permet au Conseil Municipal d'être informé du contexte dans lequel s'inscrit le budget et de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter et interpréter les résultats de l'exercice écoulé et de discuter des principales orientations budgétaires pour les exercices à venir, en fonction des résultats antérieurs et de la capacité d'autofinancement. Il doit permettre de dégager les principales évolutions des finances communales et les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Le Maire présente au Conseil Municipal ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement telles que prévues dans les instructions budgétaires et comptables en vigueur en ce jour ainsi que l'évolution du besoin de financement comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et un compte rendu, mais il ne donne pas lieu à un vote.



## A - CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024

L'élaboration du ROB, puis ultérieurement du Budget Primitif, résultent de choix locaux mais aussi de décisions nationales voire européennes et peuvent être liées à des éléments de contexte national.

La collectivité ne fonctionne pas en autarcie, les décisions des entités supra-communales impactent son activité et ses marges de manœuvre.

### A1 - Contexte Mondial

Le Haut Conseil des Finances Publiques considère que « La croissance de l'économie mondiale, après avoir faibli en 2023, ne devrait pas rebondir en 2024, pénalisée par une inflation certes en baisse mais toujours élevée et des politiques monétaires restrictives au sein des pays développés ».

D'une manière générale, les perspectives de croissance de l'économie mondiale restent soumises à de nombreuses incertitudes. Les tensions géopolitiques, en particulier la poursuite du conflit en Ukraine et la reprise de celui au Proche-Orient, sont susceptibles de rendre les prix des matières premières plus volatils. Enfin, le Haut Conseil estime que les risques sanitaires n'ont pas totalement disparu même s'ils ont nettement reflué.

### A2 - Contexte Européen

Le budget 2024 continuera de soutenir la reprise économique en cours tout en renforçant l'autonomie stratégique de l'Europe. La priorité continuera d'être donnée aux dépenses dans le domaine de l'écologie et du numérique, afin de rendre l'Europe plus résiliente et mieux préparée pour l'avenir, notamment dans le cadre de NextGenerationEU.

Le budget 2024 de l'union européenne est axé sur les politiques prioritaires de l'Union, à savoir :

- Soutenir la reprise après la pandémie en pilotant la reprise économique pour créer des emplois
- Priorité est donnée aux dépenses dans le domaine de l'écologie et du numérique
- Orientation des fonds vers les secteurs où ils peuvent produire les effets les plus positifs et des résultats annuels concrets.
- Soutien à l'Ukraine
- Lutte contre le changement climatique

### A3 - Contexte National

La loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros (+ 2,4 milliards par rapport au texte initial). La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB.

La loi de finance 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique pour préparer l'avenir et de soutien au pouvoir d'achat des ménages en luttant contre l'inflation. Les mesures adoptées impactent les orientations budgétaires à plus d'un titre.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent :

- La transition écologique comme une priorité, en particulier concernant :

Orientations budgétaires 2024

Accuse de réception en préfecture  
974-219740230-20240307-de-070324-6\_2-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de réception préfecture : 15/03/2024





- La rénovation de logements et de bâtiments privés comme publics (renforcement de MaPrimeRénov' pour accélérer les rénovations d'ampleur, aide MaPrimeAdapt' pour financer la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées ou handicapées...),
  - Le verdissement du parc automobile (durcissement de la fiscalité applicable aux véhicules polluants,
  - La création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte.
- Instauration d'un budget vert pour les communes de plus de 3 500 habitants ;
  - En matière d'énergie prévoit la sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique et le maintien du bouclier tarifaire pour limiter la hausse de l'électricité à au plus 10% ;
  - Le prêt à taux zéro (PTZ) est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue. L'éco-PTZ est prolongé jusqu'en 2028 pour permettre d'effectuer des travaux de rénovation ;
  - Report à 2027 de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
  - Pour les particuliers le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8%), de même que les minima sociaux (+ 4,6% et les retraites (+ 5,2%) ;
  - Pour les entreprises, l'État augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15% sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes, nationaux.

En 2023, l'inflation a eu un impact positif sur l'évolution des recettes fiscales au niveau national. En effet, les bases fiscales ont évolué en moyenne de 7% entre 2023 et 2022.

Pour 2024, compte tenu du ralentissement de l'inflation, la revalorisation des bases locatives cadastrales sera de 3,9%. C'est l'hypothèse d'évolution qui est intégrée aux orientations budgétaires 2024.

A noter que les missions régaliennes de l'État (intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont été qualifiées d'optimistes et sincères par le conseil constitutionnel :

	2023	2024
Croissance	1,00%	1,00%
Déficit public	-4,90%	-4,40%
Inflation en moyenne annuelle	5,20%	3,30%
Endettement en % du PIB	109,70%	109,70%



## A4 - Contexte local

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales confrontées à une inflation plus importante de leurs dépenses que de leurs recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère générale (+ 9,5% au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1%) qui expliquent l'effet ciseau sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023 :

Structure	Évolution des dépenses de fonctionnement en 2023	Évolution des recettes de fonctionnement en 2023	Écart
Communes	+ 5,5%	+ 4,3%	1,20%
Intercommunalités	+ 5,6%	+ 4,9%	0,70%

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 fixe un objectif aux collectivités territoriales : « l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement ne doit pas excéder l'inflation de - 0,5% », soit 2,80% pour notre collectivité. Ainsi, dans le rapport d'orientation budgétaire, les collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement de leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.

Dans ce cadre contraint, l'élaboration du budget 2024 vise malgré tout à poursuivre les actions engagées par la Commune conformément aux orientations définies par le plan de mandature.

Dans ce contexte, la commune de Trois Bassins poursuivra ses efforts pour renforcer son attractivité et développer son économie afin d'accueillir des activités pourvoyeurs d'emplois et de richesses. Elle compte poursuivre les programmes engagés (PVD<sup>1</sup>, PAT<sup>2</sup>, DRE<sup>3</sup>, CLS<sup>4</sup>, CTG<sup>5</sup>, ...) et continuer à développer les équipements de proximité tout en poursuivant la sécurisation des déplacements (piétons, véhicules, TC, ...).

La structure des recettes communales reste marquée par un poids important des impôts et taxes, notamment de l'octroi de mer et des dotations de l'État.

---

<sup>1</sup> Petites Villes de Demain

<sup>2</sup> Projet Alimentaire Territorial

<sup>3</sup> Dispositif de Réussite Educative

<sup>4</sup> Contrat Local de Santé

<sup>5</sup> Convention Territoriale Globale



## B - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA VILLE

Le schéma directeur pour la structuration du Bourg de Trois Bassins et le plan d'aménagement du Littoral de Trois Bassins offre une vision d'ensemble du devenir du territoire Troisième Bassinois. Ils posent les bases d'un projet de territoire qui se veut ambitieux et réaliste. Ils permettent désormais pour la ville et ses partenaires de poser les jalons d'un cheminement construit sur des bases communes.

**Le schéma d'aménagement du littoral** permet maintenant de passer à une phase pré opérationnelle sur la base de son plan guide. Le cheminement est encore long au vu notamment des problématiques touchant la zone : foncières, mitage important, déficit en infrastructure (réseaux, voiries et équipements) et des moyens colossaux à mobiliser. Sans compter qu'une révision du Plan Local d'Urbanisme sera nécessaire. Le travail engagé sera poursuivi cette année avec le soutien attendu du TCO qui a reconnu la Zone d'Aménagement Liée à la Mer (ZALM) d'intérêt communautaire en 2010. La création de la SPL Grand Ouest en 2022 permettra au TCO et donc à la commune de disposer de moyens en ingénierie nécessaire à l'accélération des démarches pour permettre une mise en œuvre du programme d'actions proposé dans le cadre de l'étude après validation par la collectivité.

L'année 2023 a été marquée par la finalisation de la mission d'accompagnement technique, réglementaire et financier confiée à la SPL GO pour la déclinaison opérationnelle du plan guide de la ZALM.

2024 sera l'année de la définition opérationnelle des projets attendus sur les 4 secteurs prioritaires du secteur du Littoral : La plaque foncière TCO/SEDRE, le foncier communal situé au droit de la ravine de la souris chaude, le foncier du TCO destiné à la réalisation d'un équipement touristique et la plaque foncière du secteur du littoral Sud.

**Le schéma directeur du Bourg de Trois Bassins** qui a été élaboré à partir d'un diagnostic partagé, comprenant une étude urbaine, une étude sociologique et une étude de marché, a permis de définir un programme d'actions à mettre en œuvre pour les prochaines années afin de garantir le développement communal en créant des facteurs d'attractivité et en valorisant les potentialités pour faire de Trois Bassins une « DESTINATION » touristique, de vie, d'habitat, d'activités et d'emplois.

La stratégie de revitalisation et de développement qui a été adoptée est centrée sur la croissance économique et touristique afin de répondre aux problématiques et aux enjeux de création d'emplois, indispensables à l'essor de la commune. Elle vise à faire de Trois Bassins une destination à part entière en attirant de nouveaux flux sur le territoire grâce à la mise en valeur de son patrimoine.

La stratégie globale intègre les préconisations des différentes études faites par la commune, son intercommunalité et leurs partenaires et notamment celles de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion. La promotion, la communication et l'animation du territoire ainsi que la concertation avec les habitants et les acteurs partenaires sont les maîtres-mots de cette stratégie.

Le programme d'action pluriannuel permettra la mise en œuvre opérationnelle de chaque action retenue, sur une échelle de temps comprise entre 2020 et 2040, il constitue la dernière phase de l'étude de structuration du bourg de la commune de Trois Bassins. Il recouvre des thématiques qui correspondent notamment à celles déployées dans le programme « **Petites villes de demain** » auquel la ville est lauréate pour accélérer la relance économique sur les questions de l'écologie, de la compétitivité et de la cohésion.

Le programme d'action affiche à fin 2023 un taux d'avancement global d'environ 33% sur le volume global de 109 actions.

L'année 2024 sera l'année de la mise en opérationnalité de plusieurs actions, à savoir : Réalisation des études de conception du parking silo à côté de la place de l'église, la mise en œuvre de certaines actions du schéma de mobilité, la mise en œuvre des actions du marketing territorial (SIL, œuvre identitaire, la





Marque « Trois Bassins », l'AMI concernant le projet écolodge « Vaudeville » et la poursuite du projet « Piveteau », ...

La ville est par ailleurs lauréate du **Programme Alimentaire Territorial (PAT)** pour la période 2021-2023 qui vise à favoriser l'émergence de nouveaux PAT, en accordant une subvention au porteur de projet pour financer en partie le diagnostic, l'animation, la mise en place de la gouvernance, l'élaboration d'un plan opérationnel d'actions.

100% des actions du volet 1 (Placer l'agriculture et l'alimentation au cœur du développement territorial) ont été engagées. On affiche à fin 2023 un taux de consommation des crédits de l'ordre de 41%.

2024 sera l'année de la clôture de volet 1 du PAT et l'engagement du volet 2 (Favoriser une alimentation locale plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement et de la santé) qui pourra s'appuyer sur des ressources financières dédiées soit environ 335k€ sur la période 2024-2025. Le projet de case rurale connaîtra une nouvelle dynamique par le recrutement d'un animateur qui interviendra en tant que facilitateur du tiers lieu « Case Rurale » pour assurer l'animation, la coordination et le développement de l'outil.

Sur le registre enfance et famille la nouvelle **Convention Territoriale Globale (CTG)** signée avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) fin 2021 pour la période 2021-2025 se poursuit, il vise à maintenir et à développer des services aux familles, et à mettre en place toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Nous pouvons mettre en avant l'offre complémentaire de garde qui sera proposée aux familles via le projet Babybus dès le 3ème trimestre 2024, la mise en place par les associations des actions périscolaires, extrascolaire et les mercredis jeunesse, ainsi que les actions de lutte contre le décrochage scolaire en lien avec le programme de Dispositif de Réussite Éducative (DRE) financé par l'union européenne via le FSE+.

Sur le volet de **l'insertion professionnelle**, la commune a conventionné avec France Travail - ex Pôle Emploi - en septembre 2021 afin de préciser les modalités de collaboration pour faciliter l'accès aux services de France Travail aux demandeurs d'emploi et aux entreprises Trois Bassinoise, pour augmenter la capacité d'intervention de l'agence par la mutualisation des moyens des partenaires contractants et faciliter les échanges interservices. Le travail partenarial se poursuit à travers les commissions de recrutement PEC, les Kafés Kosé, la réalisation de formation pré-emploi, les job dating, ...

En matière **culturelle** les actions seront reconduites et le lien social a été renforcé par l'ouverture d'un espace tiers lieu au sein du Pôle Culturel et Sportif, la poursuite des actions hors les murs, la mise en place d'une programmation ambitieuse et diversifiée toute l'année. Par ailleurs, l'écriture du projet culturel et artistique de la salle de diffusion l'Alambic et la définition de son mode de gestion sont des chantiers qui seront engagés en 2024 pour renforcer son empreinte dans les hauts de l'ouest et consolider son fonctionnement.

Très concrètement, la mise en œuvre du plan d'action du SD3B d'ores et déjà commencée et se poursuivra en 2024 avec en autres :

- La poursuite de la création ou de l'amélioration des itinéraires piétons afin d'améliorer les conditions de circulation et d'encourager les déplacements en mode doux ;
- Le passage à la phase de formalisation du programme d'opération sur les plaques foncières du centre-ville après la validation du scénario préférentiel, concernant notamment la densité et la typologie de logement souhaitée, le devenir du bâtiment « LAÏPE », la création de la maison de santé, la question du stationnement en périphérie de l'hôtel de ville, ...
- La création d'équipements de proximité tel que :
  - La fin des travaux relatifs à la création de deux salles de veillée mortuaire,
  - La fin des travaux relatifs à la création d'une salle polyvalente pour accueillir les festivités,



- Le démarrage des travaux relatifs à la création d'un espace de loisirs dans les quartiers de Bois de Nèfles,
- La création d'une aire de loisirs dans le quartier du littoral Sud,
- ...
- La poursuite des travaux d'améliorations des établissements scolaire comme :
  - La réalisation des études relatives à l'extension de l'école maternelle de la Grande Ravine,
  - La mise en place de toile d'ombrage,
  - La finalisation des travaux de réhabilitation de l'école de la souris blanche,
  - ...
- La poursuite des travaux de construction et/ou de réhabilitation des bâtiments communaux :
  - Les études de programmation pour l'extension de l'hôtel de ville,
  - Les études de conception pour la réhabilitation/extension du bâtiment de l'APTF,
  - La réhabilitation du local « Maloya » à l'entrée de ville,
  - ...
- La poursuite des actions dites « vertes » comme :
  - Le remplacement des luminaires sur l'ensemble du patrimoine bâti pour des appareillages moins énergivores,
  - L'acquisition et la mise en service de véhicules et de vélos à assistance électrique,
  - Le remplacement des appareillages pour économiser la ressource en eau,
  - ...
- L'amélioration du réseau routier communal comme :
  - Le réaménagement de la rue du Touring Hôtel – Tranche 2 et 3,
  - La modernisation et le confortement de diverses voiries,
  - Le réaménagement du chemin des Barrières,
  - La requalification des chemins Henri Auber et Croix Bigat,
  - La mise en place d'un programme de réfection de voiries pour la sécurité et le confort des usagers,
  - la modernisation des voiries à caractère agricole pour désenclaver et favoriser le développement agricole dans les hauts,
  - la suppression des points noirs du réseau routier par la suppression de certains radiers submersibles,
  - ...
- Le développement de projet touristique comme
  - L'accompagnement du promoteur du Wood Hôtel (hôtel 4\* de 88 chambres) et d'autres porteurs de projet de plus petite dimension,
  - La valorisation du domaine de Piveteau et de Vaudeville,
  - La valorisation des itinéraires pédestres,
  - La valorisation des paysages et du patrimoine communal,
  - ...



- L'accompagnement des associations de toute nature
- L'insertion et l'inclusion sociale par :
  - o La mise en place du dispositif Parcours Emploi Compétence en lien avec les prescripteurs et les services de l'État,
  - o L'accompagnement de nombreux Ateliers Chantier d'Insertion,
  - o La mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (Ctg 2021/2025),
  - o La création d'une épicerie sociale et solidaire « mon Bertel »,
  - o ...

Pour le Centre Technique Municipal, en 2023 et les années suivantes, il est prévu d'accroître et d'améliorer l'entretien du patrimoine bâti et des espaces verts sur l'ensemble du territoire. La ville renouvelle sa politique de non-recours aux produits phytosanitaires.

Pour atteindre ces objectifs il est prévu de doter le CTM de moyens mécaniques supplémentaires (acquisition d'une pelle de 8 tonnes équipée d'un gyrobroyeur et d'un broyeur) pour limiter les déplacements des déchets et valoriser ces derniers en l'utilisant en compost et en paillage.

Pour l'entretien du patrimoine bâti il est nécessaire de compléter les compétences au sein du service pour pouvoir répondre aux urgences et assurer un entretien et une maintenance préventive de qualité.

La mise en œuvre de cette stratégie ambitieuse nécessite la mobilisation des financements, aussi, il vous est présenté dans les pages suivantes les éléments de contexte budgétaire et les projections en matière d'investissement qui seront mis en œuvre de 2024 à 2026.

Au niveau des affaires sociales, nous allons formaliser le partenariat entre la ville et le CCAS par le biais d'une convention cadre ayant pour but de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Commune pour participer au fonctionnement du CCAS, dans le cadre des objectifs stratégiques et politiques arrêtés pour la mandature 2020-2026.

Concernant l'aménagement du territoire nous allons poursuivre en 2024, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme pour traduire le projet de territoire souhaité à moyen/long terme dans ce document de portée stratégique et réglementaire afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Son approbation est prévue entre 2026 et 2028 et prendra en compte les documents supra révisés comme le SAR et le SCOT.

Il conviendra également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par les articles L.101-1 et L.101-2 du code de l'urbanisme.

Il s'agit, à travers la refonte du document, d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire en lui permettant plus de fonctionnalité et une meilleure mise en valeur de ses atouts identitaires.

L'élaboration du budget 2024 se fait dans un contexte marqué par les évolutions suivantes :

- Une inflation en baisse mais toujours importante (3.30% moyen en 2024) ;
- L'augmentation du coût de l'énergie ;
- Une augmentation mécanique de la masse salariale due à l'impact des mesures salariales (augmentation du SMIC, l'augmentation du point d'indice, GVT<sup>6</sup>, ...)
- La stabilité des dotations de l'Etat et des taxes ;

<sup>6</sup> Glissement vieillesse Technicité : concernant l'évolution des carrières des agents  
Orientations budgétaires 2024



- La poursuite de la structuration des services afin de maintenir et d'améliorer les services à la population et pour sécuriser davantage les actes de la collectivité dans le respect des préconisations de la LFI 2024 (évolution maximale des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 2,80%).

Les évolutions en recettes et en dépenses s'inscrivent dans les prévisions macroéconomiques et dans un contexte de crise marquée par une inflation en baisse mais des coûts en constance augmentation.

## C - LES MESURES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES

Le projet de loi de finances 2024 a été élaboré avec une attention particulière portée aux collectivités territoriales autour de trois axes :

- Soutien renforcé pour le fonctionnement des collectivités ;
- Soutien massif en faveur des projets des élus ;
- Défense de la cohésion territoriale et le soutien à la ruralité.

### C1 - Mesures budgétaires

Afin de soutenir les collectivités territoriales face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement augment en 2024 la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 320M€ après une hausse de 320M€ en 2023. Par ailleurs 100M€ seront également engagés pour continuer de soutenir les collectivités dans la délivrance des titres sécurisés.

En même temps, le PLF 2024 poursuit son soutien à l'investissement local avec un effort financier pour stimuler le développement territorial :

- FCTVA : 7Md€ (élargissement de l'éligibilité aux dépenses de d'aménagement de terrain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024) ;
- Dotations d'investissement local (y compris fond verts) : 4.5Md€.

De plus, le PLF 2024 vise également à renforcer l'équité et la cohésion entre les territoires en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des territoires ruraux et leur patrimoine naturel : 100M€ pour la préservation du patrimoine naturel des campagnes. Ancienne datation « biodiversité » qui devient la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales.

Au regard des prix élevés de l'électricité, le budget 2024 reconduit plusieurs dispositifs afin d'aider les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques (le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité).

### C2 - Fiscalité

#### C2.1 - Octroi de Mer

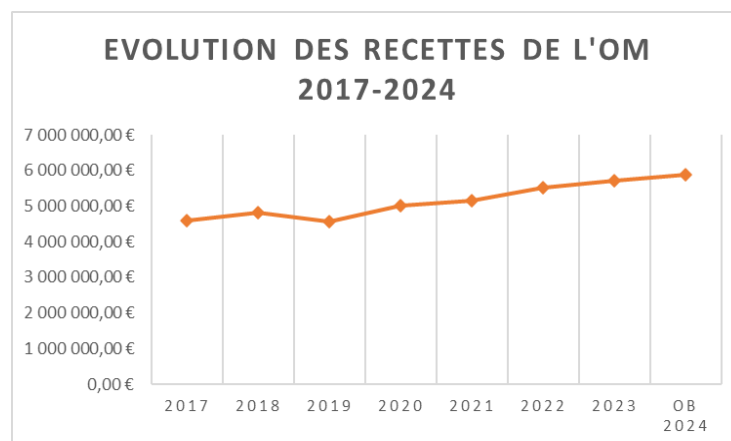
Elle est composée d'une Dotation Globale Garantie (DGG) dont la répartition est fixée par décret sur proposition du conseil régional et du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE\*) réparti entre les communes au prorata de la population pour 80% de l'enveloppe.

\* Le FRDE correspond au solde entre l'octroi de mer collecté et la part garantie aux communes.



## Évolution des recettes de l'OM de 2017 à 2024 – Trois Bassins

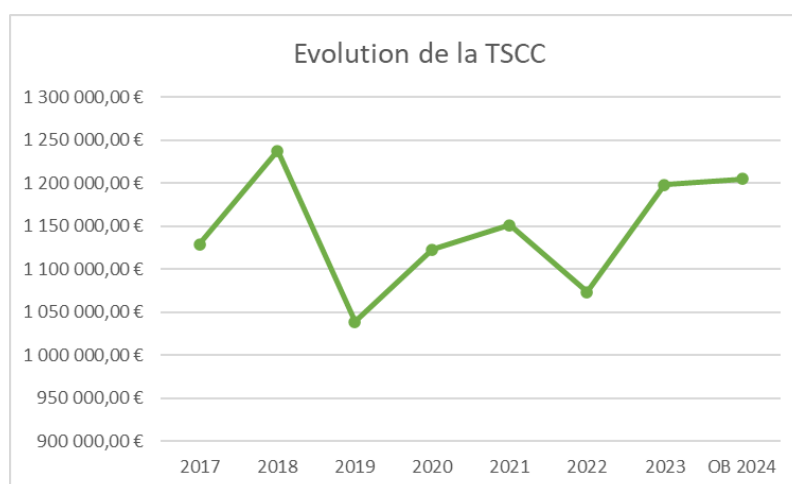
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	OB 2024
OM perçu	4 584 107,68	4 817 705,69	4 557 413,86	5 025 046,56	5 148 645,09	5 507 230,68	5 702 286,44	5 880 477,00
Évolution OM (en €)	131 635,03	233 598,01	-260 291,83	467 632,70	123 598,53	358 585,59	195 055,76	178 190,56
Évolution OM (en %)	2,96%	5,10%	-5,40%	10,26%	2,46%	6,96%	3,54%	3,12%



## C2.2 - la TSCC7 sur les carburants

### Évolution TSCC de 2018 à 2024 – Trois Bassins

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	OB 2024
TSC perçue	1 128 671,00	1 237 369,86	1 039 002,68	1 122 948,10	1 150 848,28	1 073 584,84	1 197 929,10	1 205 032,00
Évolution TSC (en €)	16 133,00	108 698,86	-198 367,18	83 945,42	27 900,18	-77 263,44	124 344,26	7 102,90
Évolution TSC (en %)	1,45%	9,63%	-16,03%	8,08%	2,48%	-6,71%	11,58%	0,59%



## C2.3 - La refonte des indicateurs financiers et fiscaux

La réforme des indicateurs financiers servant aux calculs des dotations et de la péréquation continue. Issues des lois de finances 2021 et 2022, l'application des nouvelles modalités de calcul du potentiel fiscal et financier des communes poursuit sa montée en puissance conformément au calendrier fixé en 2022.



Ainsi, en 2024, la nouvelle définition du potentiel fiscal et financier sera prise en compte à hauteur de 20% contre 10% en 2023.

Avec cette réforme, Trois Bassins voit son potentiel fiscal<sup>8</sup> corrigé de - 499 191,00 €.

## C2.4 - Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2024

Comme tous les ans, la valeur cadastrale des habitations, qui sert de référence pour le calcul des impôts locaux (notamment la TF) est revalorisée par application d'un coefficient. En 2023, cette revalorisation était de 7,1%. Pour 2024, la valeur locative augmentera de 3,9%.

# D - SITUATION FINANCIÈRE DE TROIS BASSINS

## D1 - Retour sur le BP 2023 voté

Rappel de ce qui a été voté au budget 2023 (DM incluses) :

### D1.1 - Section de fonctionnement

	2022 (K€)	2023 (K€)	Évolution (%)
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>12 800,60</b>	<b>13 692,75</b>	<b>6,97%</b>
70-Produits des services et ventes diverses	143,65	154,00	7,21%
73-Impôts et taxes	8 491,21	6 650,47	-21,68%
731-Fiscalité fiscale		1 901,23	
74-Dotations et participations	2 985,59	3 423,85	14,68%
75-Autres produits de gestion courante	62,00	179,95	190,24%
76-Produits de participations		0,00	
77-Produits exceptionnels	19,50	0,00	-100,00%
013-Atténuation de charges	99,10	12,00	-87,89%
042-Opérations d'ordre transfert entre sections	7,00	80,67	-1,052,43%
002-Résultat reporté fonctionnement	929,53	1 290,58	38,57%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 800,60</b>	<b>13 692,75</b>	<b>6,97%</b>
011-Achats et variation de stocks	1 850,78	2 332,29	26,02%
012-Charges de personnel	7 288,34	7 575,10	3,93%
65-Autres charges de gestion courante	1 301,79	1 410,25	8,33%
66-Charges financières	39,55	54,67	38,23%
67-Charges exceptionnelles	11,00	10,90	-0,91%
68-Dotations aux provisions		5,00	
023-Virement à la section d'investissement	1 816,78	1 705,42	-6,13%
042-Opérations d'ordre transfert entre sections	476,16	599,12	25,82%

<sup>8</sup> Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse qui permet d'apprécier les ressources fiscales libres d'emploi que peut mobiliser une commune de manière objective en multipliant les bases de fiscalité de la commune par les taux moyens nationaux correspondants, et non par les taux effectivement pratiqués par la collectivité.



## D1.2 - Section d'investissement

	2022 (K€)	2 023 (K€)	Évolution (%)
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>10 514,29</b>	<b>18 644,22</b>	<b>77,32%</b>
13-Subventions d'investissement	4 216,33	10 656,78	152,75%
16-Emprunts et dettes assimilées		0,00	
10-Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	499,00	875,98	75,55%
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000,00	1 040,00	4,00%
21-Remboursement EPFR terrain			
024-Produits de cession	1 732,79	897,48	-48,21%
021-Virement à la section de fonctionnement	1 816,77	1 705,42	-6,13%
040-Opération d'ordre transfert entre sections	476,16	599,12	25,82%
45-Chapitres d'opérations pour comptes de tiers		1 046,28	
041-Opérations patrimoniales	50,00	579,24	1 058,48%
001-Solde d'exécution positif reporté	773,21	1 243,92	60,88%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>10 514,29</b>	<b>18 644,22</b>	<b>77,32%</b>
20-Immobilisations incorporelles	537,89	633,27	17,73%
21-Immobilisations corporelles	1 828,15	1 983,46	8,50%
23-Immobilisations en cours	7 007,17	13 221,32	88,68%
10-Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
26-Participation et créances rattachées	125,00	0,00	-100,00%
16-Emprunts et dettes assimilées	846,08	600,00	-29,08%
27-Autres immobilisations en cours	100,00	500,00	400,00%
040-Opération d'ordre transfert entre sections	70,00	80,67	15,24%
45411-Travaux effectués d'office		55,00	
4581-Opérations sous mandat		991,26	
041-Opérations patrimoniales	0,00	579,24	
001-Solde d'exécution négatif reporté		0,00	

## D2 - Exécution budgétaire au 31/12/2023 (Résultat anticipé)

		Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Recettes</b>	Réalisations (1)	13 841 467,15	9 671 573,80	23 513 040,95
<b>Dépenses</b>	Réalisations (2)	11 872 291,95	13 030 276,95	24 902 568,90
<b>Résultats</b>	Résultat 2023 (3=1-2)	1 969 175,40	-3 358 703,15	-1 389 527,75
	Résultat antérieur reporté (4)	1 290 581,47	1 243 929,99	2 534 511,46
	Résultat clôture 2023 (5=3+4)	3 259 756,87	-2 114 773,16	1 144 983,71
	Reste à réaliser 2023 :			
	Recettes (a)		5 878 887,25	5 878 887,25
	Dépenses (b)		3 231 746,22	3 231 746,22
Solde Reste à réaliser (6=a+b)		2 647 141,03	2 647 141,03	
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent	3 259 756,87	532 367,87	3 792 124,74
	Déficit (besoin de financement)			



La commune de Trois Bassins a estimé, en 2023 :

- Excédent de fonctionnement reporté de 3 259 756,87 € ;
- Excédent de solde d'exécution de la section d'investissement de (-) 2 114 773,16 €.

L'excédent budgétaire de fonctionnement affiché de 3 259 756,87 € est à prendre avec précaution en sachant que seulement 44,54% de cette somme constitue des recettes pérennes (cf. tableau ci-dessous).

Type	Montant	Pérennité
Produits de cessions	613 814,79	Non reconduite
Location salle	35 000,00	Non reconduite
Versement subvention DGD	117 279,00	Non reconduite
Remboursement ASP	611 960,90	Non reconduite
Recette supplémentaire titres sécurisés	18 000,00	Incertaine
Recettes supplémentaires T/carburants	97 929,10	Incertaine
Recettes supplémentaires Octroi Mer	202 286,44	Incertaine
Recettes supplémentaires taxes foncières	111 618,27	Incertaine
Total	1 807 888,50	

Non reconduite	Incertaine	Excédent hors recettes pérennes
1 378 054,69	429 833,81	1 807 888,50

### D3 - Maintien des dotations et subventions allouées

Par l'État :

- L'enveloppe de DGF pour 2024 est revue à la hausse pour rapport à 2023 mais tient compte de quelques mesures de périmètres ;
- La dotation de péréquation des Outres Mer PLF 2024 qui vient s'adosser à la DACOM supplémentaire est maintenue ;
- Le montant de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité, rebaptisé "dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales" est reconduit.

Malgré le contexte inflationniste et cette situation de crise mondiale, nous souhaitons :

- Améliorer le service offert à l'utilisateur et accompagner davantage la population dans cette période de crise qui perdure ;
- Dégager un autofinancement suffisant pour assurer le financement d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux ;
- Maintenir le taux de la fiscalité locale voté en 2024 et inchangé depuis 2018 ;
- Structurer les services pour répondre aux défis d'aujourd'hui et aux enjeux de demain ;
- Poursuivre le développement du numérique pour optimiser les moyens et l'efficacité des services en finalisant le processus de dématérialisation pour se rapprocher du « zéro papier » ;
- Mettre en œuvre les programmes des schémas directeurs du Bourg et du Littoral pour renforcer l'attractivité du territoire, accélérer le développement économique et créer des activités créatrices d'emplois et de richesse ;
- Poursuivre les programmes Petites Villes de Demain et Le projet Alimentaire Territorial en lien avec la création de la case rurale.

Les hypothèses budgétaires ci-après ont été retenues.

Orientations budgétaires 2024

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240307-de-070324-6\_2-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de réception préfecture : 15/03/2024





## E - BUDGET PRINCIPAL/FONCTIONNEMENT 2024

### E1 - Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal

Sans rentrer dans le détail du budget 2024, il est néanmoins possible dès à présent d'en esquisser les grandes lignes.

#### E1.1 - Projection financière

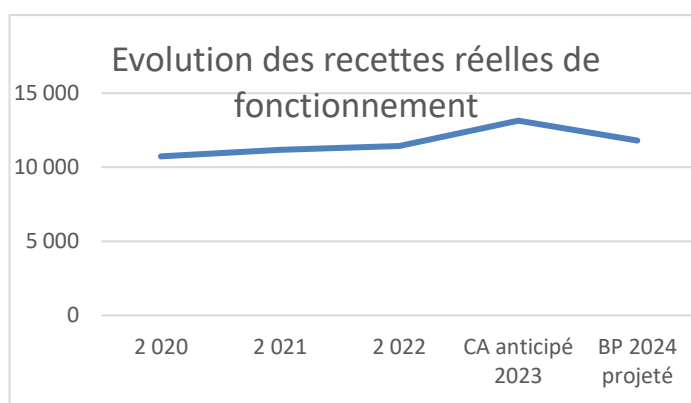
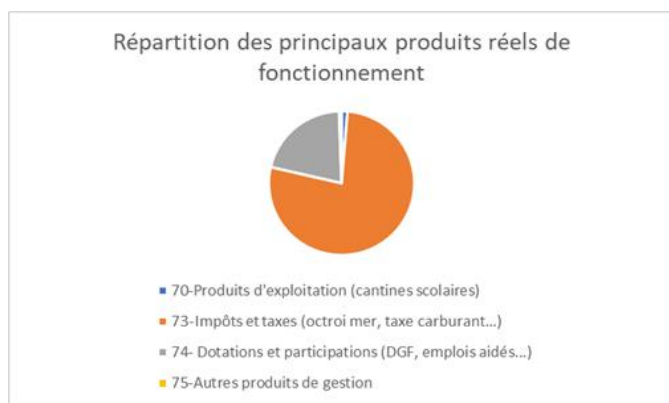
Afin tenir compte du contexte national, il est raisonnable d'envisager une baisse de 7,17% (- 943k€) des recettes réelles pour 2024 par rapport aux réalisés 2023 due à :

- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes ;
- Une stabilisation des dotations de l'Etat ;
- Une baisse des autres concours financiers de l'Etat liés à :
  - o L'incertitude sur le montant de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales avec une incertitude sur le montant alloué,
  - o L'incertitude sur le montant de la taxe d'aménagement.
- Les variations de la participation de l'Etat sur le dispositif des contrats aidés (Parcours emploi Compétences) ;
- L'incertitude du remboursement des indemnités journalières.

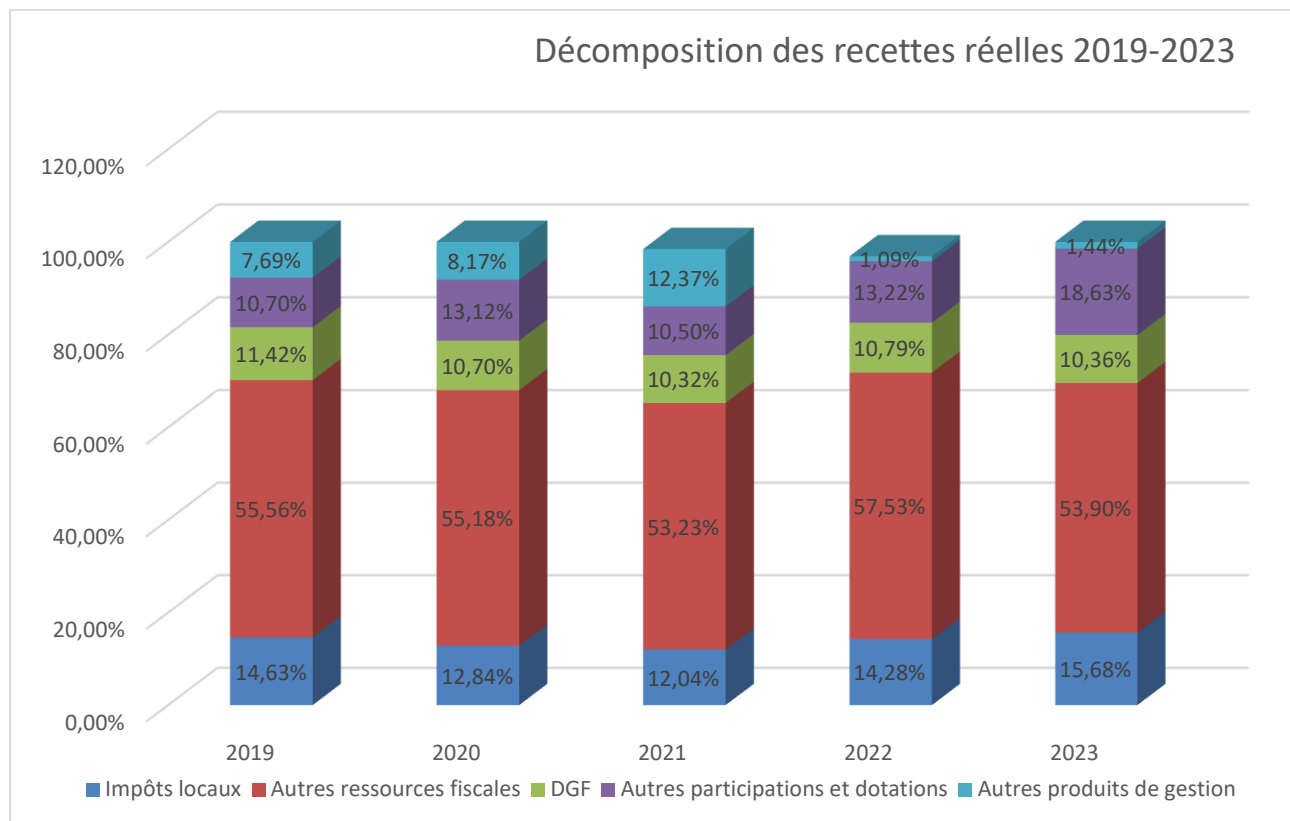
#### E1.1.1 - Principales recettes réelles de fonctionnement

##### Les produits réels de fonctionnement

En milliers d'euros	2020	2021	2022	CA anticipé 2023	BP 2024 projeté	Evolution 2024/2023
70-Produits d'exploitation (cantines scolaires)	113	142	191	180	154	-14,44%
73-Impôts et taxes (octroi mer, taxe carburant...)	7 785	8 093	8 611	8 933	9 110	1,98%
74- Dotations et participations (DGF, emplois aidés...)	2 726	2 554	2 379	3 839	2 869	-25,27%
75-Autres produits de gestion	55	74	99	184	64	-65,22%
76-Produits financiers	0	0	0	0	0	
77-Produits exceptionnels (hors cessions)	13	266	32	0	0	
013-atténuations des charges (indemnités journalières)	44	38	125	9	5	-44,44%
<b>Evolution des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 736</b>	<b>11 167</b>	<b>11 437</b>	<b>13 145</b>	<b>11 202</b>	<b>-7,17%</b>



### E1.1.2 - Analyse des recettes réelles et leur évolution 2019 – 2023



### E1.1.3 - Fiscalité directe : compte 731

Conformément aux engagements pris, la Ville entend maintenir le taux de Taxe Foncière. Il ne semble pas opportun de revoir ce taux à la hausse, au moment où les Trois Bassinois(e)s constatent une baisse de leur pouvoir d'achat (électricité, carburant, alimentation, ...).

Pour 2024, la Ville de Trois Bassins qui depuis 2018, n'a pas augmenté ses taux, devrait percevoir 1 900 000 € des taxes locales.

Pour mémoire, ces taxes ont rapporté la somme 1 866 112 € à la commune en 2023.

### E1.1.4 - Fiscalité indirecte : compte 734

L'octroi de mer est la principale recette de fonctionnement (44%). Le montant prévisionnel s'élève à 5 880 000 € soit une hausse de 178 000 €.

La taxe sur les carburants attendus pour 2024 est estimée de 1 200 000 €.

### E1.1.5 - Dotation globale de fonctionnement : compte 7411

Le montant de la dotation forfaitaire en 2024 est stable par rapport à celui de 2023 soit un montant de 543 000 €.

Le montant de la dotation d'aménagement en 2024 reste stable par rapport à celui de 2023 soit un montant de 786 000 €.

### E1.1.6 - FCTVA/exploitation : compte 744

Le produit attendu est de 4 000 €.

Orientations budgétaires 2024

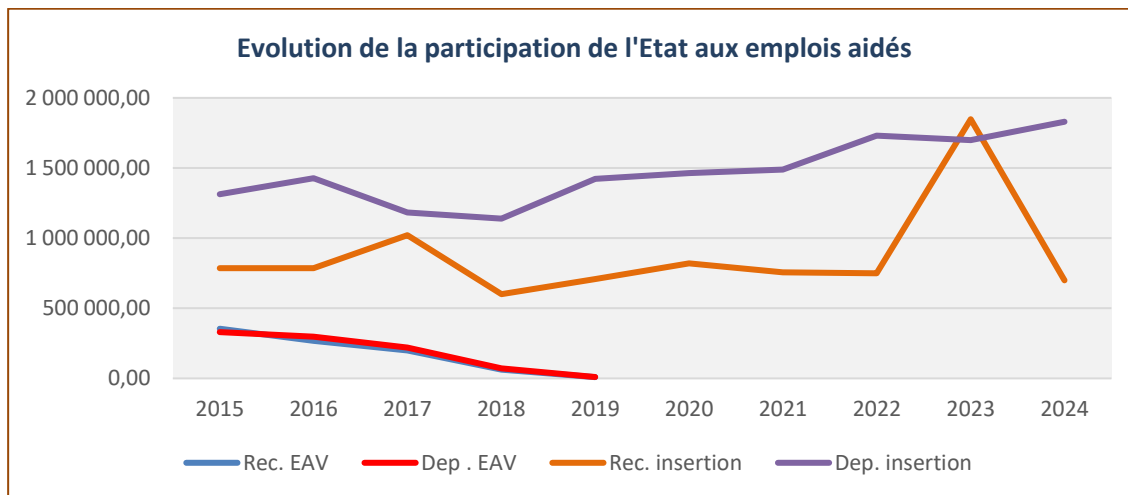
Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240307-de-070324-6\_2-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de réception préfecture : 15/03/2024



### E1.1.7 - Subvention, participations : compte 747

Elles concernent principalement

- La participation de l'État pour les PEC (emploi d'insertion) d'un montant prévisionnel estimé à 800 000 €.



La participation complémentaire de l'Etat en 2023 concerne la régularisation des arriérés de 2016 à 2022 pour un montant de 1 111 960,40 € dont 500 000 € ont été rattachés en 2022.

### E1.1.8 - Autres recettes

Les autres recettes réelles (produits de services, produits exceptionnels et autres produits) ne représentent qu'une faible part des ressources totales de la collectivité et ne devraient pas connaître d'évolutions notables.

## E2 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Compte tenu du contexte la maîtrise des dépenses s'impose.

Les dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement de notre collectivité connaissent une hausse de 10% (+ 750k€) par rapport aux réalisés de 2023 dues à :

- L'augmentation des dépenses du personnel (valorisation du personnel communal et variation de l'effectif : CDD, détachement, revalorisation du point d'indice, hausse du taux horaire du SMIC) ;
- L'augmentation des dépenses relatives :
  - o aux subventions allouées aux associations (+ 55k€),
  - o aux actions réalisées dans le cadre du dispositif PAT, CTG, DRE\_FSE, PVD,
  - o à l'énergie,
  - o à l'alimentation pour la restauration scolaire,
  - o à l'entretien du patrimoine bâti et à l'entretien des routes,
  - o à la maintenance des logiciels et équipements divers.

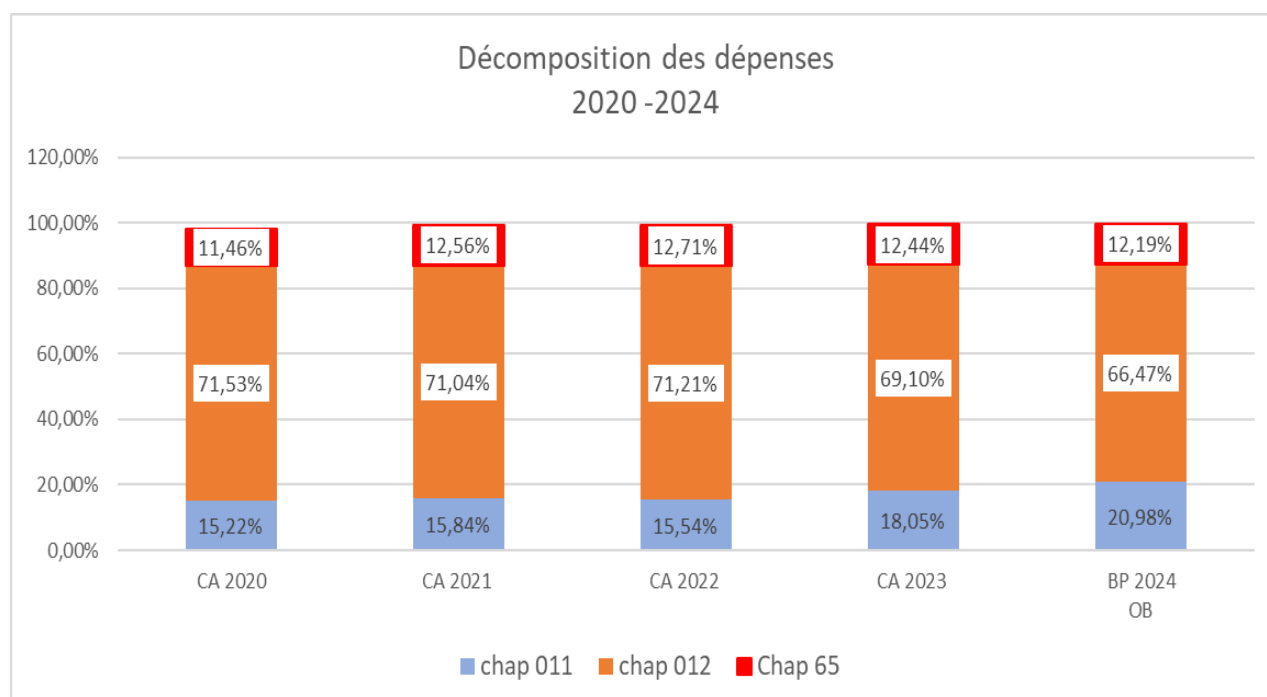


## E2.1 - Principales dépenses de fonctionnement

### Les dépenses réelles de fonctionnement

En milliers d'euros	2020	2021	2022	CA anticipé 2023	BP 2024 projeté	Evolution 2024/2023
011-Charges à caractère général	1 359	1 359	1 572	1 928	2 475	28,37%
012-Charges de personnel	6 387	6 580	7 205	7 382	7 840	6,20%
65-Autres charges de gestion	1 023	1 164	1 286	1 329	1 438	8,20%
66-Emprunts	62	53	39	35	32	-8,57%
67-Charges exceptionnelles	99	6	1	7	5	-28,57%
68-Dotations aux provisions	0	0	16	2	5	150,00%
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	<b>8 930</b>	<b>9 162</b>	<b>10 119</b>	<b>10 683</b>	<b>11 433</b>	<b>10,41%</b>

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 10,41% est très largement supérieure aux prescriptions de la LFI 2024, qui fixe l'évolution à 2,10% pour notre collectivité.



Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 10,41% et s'expliquent comme suit :

#### E2.1.1 - Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs, techniques et scolaires tels que :

- Consommations énergie (électricité, gaz, carburant) ;
- Alimentation pour la restauration scolaire ;
- Fournitures d'entretien, petits équipements, de voirie, pour les travaux en régie et administratives ;
- Les contrats d'assurance des biens et des locations ;
- Entretien des voiries, bâtiments et matériel roulant ;
- Fêtes et cérémonies ;



- Prestations extérieures ;
- Frais de télécommunication et d'affranchissement ;
- Frais de transports (pour la piscine et les écoles élémentaires) ;
- Taxes foncières et d'habitations payées par la commune.

Le chapitre 011 est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement. (Soit 21% des dépenses réelles).

L'objectif est de maîtriser ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de qualité des prestations et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion.

Il est proposé d'inscrire au budget 2024 le montant de 2 474 510 € soit une hausse de 28,31% par rapport aux réalisés 2023 (+ 546 033,10 €).

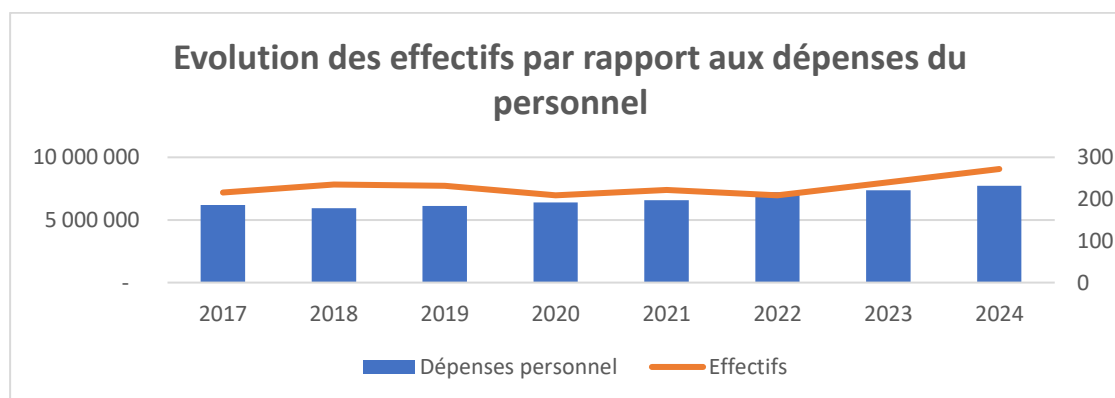
## E2.1.2 - Les ressources humaines

### E2.1.2.1 - Frais de personnel (chapitre 012)

Pour 2024, les charges du personnel devraient représenter plus de 7 840 M€. 1<sup>er</sup> poste de dépenses pour la ville.

Ce tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs par rapport aux dépenses du personnel.

L'effectif pour l'année 2024 serait d'environ 272 agents.



Le montant prévu en 2023 a permis d'absorber les évolutions résultantes pour partie de facteurs extérieurs, tels que l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et l'impact des mesures individuelles ou collectives liées principalement aux évolutions réglementaires.

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement.

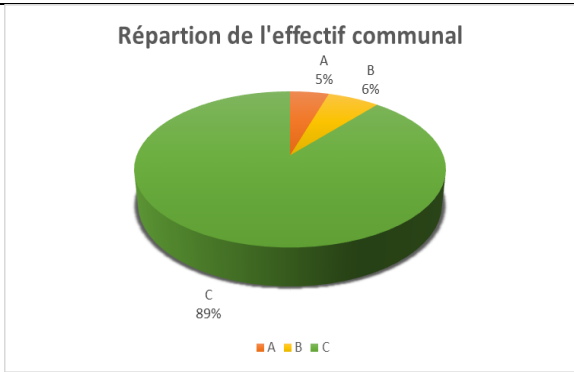
Pour rappel, les charges de personnel fluctuent en fonction de plusieurs facteurs :

- Le « glissement vieillesse et technicité » (GVT), qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelon, avancements de grades, changement de cadre d'emploi, etc.) ;
- Modification de la grille indiciaire (au 1<sup>er</sup> juillet 2023, les agents des bas de grilles des catégories C et B ont pu bénéficier jusqu'à 9 points d'indice majorés supplémentaires) ;
- La revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+ 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023) ;



- La revalorisation du SMIC ;
- L'évolution des effectifs (CDD, Titularisation, Détachement, mutation, ...) ;
- Le volume d'heures complémentaires et supplémentaires ;
- Le volume d'astreinte réalisé ;
- Les compensations : Les charges de personnel sont corrigées des remboursements, pour congés maladie, pour les contrats aidés, ...
- Les créations des postes indispensables au recouvrement (tuilage) des connaissances sur des missions essentielles (RH, comptabilité, restauration, ...) et à la structuration des services pour mettre en œuvre le projet de territoire issu du schéma directeur de Trois Bassins (SD3B) ;
- Prise en charge des frais pédagogiques plafonnés par à 200 euros/an/agent dans le cadre du CPF ;
- La prise en compte en année pleine et à plein traitement de la rémunération des postes permanents (y compris les postes créés en 2023 et non encore pourvus) et des remplacements longs connus au moment de la rédaction de ce rapport ;
- Le coût estimatif des emplois non permanents pour faire face à un besoin ponctuel ;
- La participation de la collectivité au titre de la mutuelle santé et très prochainement (au 1<sup>er</sup> janvier 2025) au titre de la prévoyance (au 1<sup>er</sup> janvier 2026).

#### E2.1.2.2 - La gestion prévisionnelle des effectifs

Effectif global sur l'année 2023		
Nombre d'agents par catégorie (hors PEC)	C	111
	B	7
	A	6
	Nombre d'agents déclarés au 31/12/2023	240
	Nombre d'agents en grave maladie	3
	Nombre d'agents en activité	240
	dont contrats aidés	116
	<i>Projection 2024</i>	145
	dont contractuel	60

En 2023, le taux d'encadrement supérieur et intermédiaire de la commune est très faible ; 2,50% de cadre A et 2,91% de cadre B.

Par ailleurs, la tranche d'âge comprise entre 60 et 64 ans est celle qui concentre le plus d'agents. Elle représente environ 20% de l'effectif.

La question des départs à la retraite dans notre collectivité est une préoccupation forte.



Afin d'anticiper les départs à la retraite, une analyse de l'organisation du travail dans la collectivité doit être menée afin de mettre en place des dispositifs adaptés pour assurer la continuité des missions exercées. En effet, la transmission des savoirs du personnel expérimenté partant à la retraite vers le nouvel arrivant permet de conserver dans l'organisation les compétences essentielles à un service public de qualité. Ce procédé va générer un surcoût pour la commune pour les années à venir.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
62 ans ou plus	23	37	40	48	49	47	44
Projection des départs à la retraite (à 65 ans)	4	6	6	4	15	4	10
Projection des départs à la retraite (à 66 ans)	2	3	6	6	4	15	4
Projection des départs à la retraite (à 67 ans)	1	2	3	6	6	4	15

L'adaptation des recrutements aux besoins et aux objectifs de la collectivité. En cas de décision de remplacement d'un poste, la collectivité s'astreint à identifier les besoins en compétences (métiers et/ou managériales) et expertises au regard des besoins de la collectivité. Compte tenu de la complexité de recruter des agents satisfaisant aux conditions d'accès à l'emploi statutaire sur des postes à technicité particulière et de la rémunération à adapter afin d'attirer les compétences, dans certains cas, le coût financier du nouveau poste peut sensiblement évoluer par rapport à son nouveau dimensionnement.

Il est néanmoins préconisé pour une collectivité comme la nôtre que les charges relatives aux dépenses de personnels (chapitre 012) soient limitées à 66% des dépenses réelles de fonctionnement afin de permettre notamment de dégager une capacité d'investissement.

Pour 2023 ce taux est estimé à 69,97% en légère baisse par rapport aux réalisés 2022 (- 1,24%), lié au départ en retraite en 2023.

Cette baisse est néanmoins à prendre avec précaution puis que le calcul se fait par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement en fonction des recettes réelles de fonctionnement, concrètement plus les dépenses sont importantes sur les autres chapitres (hors 012) plus le pourcentage sera faible.

#### *E2.1.2.3 - La gestion prévisionnelle des effectifs*

La poursuite des pratiques en faveur de l'insertion professionnelle des « publics éloignés de l'emploi » et des jeunes. À ce titre, la Ville perpétue son engagement avec l'État afin de bénéficier du dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC) pour un maximum de 145 contrats en 2024.

#### *E2.1.2.4 - La structuration des services*

Avec l'augmentation des départs à la retraite et le souhait de la collectivité de renforcer certains services, des recrutements sont à prévoir selon le tableau ci-dessous :

Besoin à satisfaire	Poste à ouvrir	Coût estimé 2024	Coût estimé en année pleine
Renforcement du service de la Police Municipale	Brigadier	30 000 €	45 000 €
Sécurisation des actes de la collectivité et assistances aux services	Juriste	50 000 €	57 000 €
Service technique - Fossoyage	Fossoyeur	17 500 €	23 000 €
Programme « Mieux Manger Pour Tous ».	Animateur case rurale	26 500 €	35 500 €

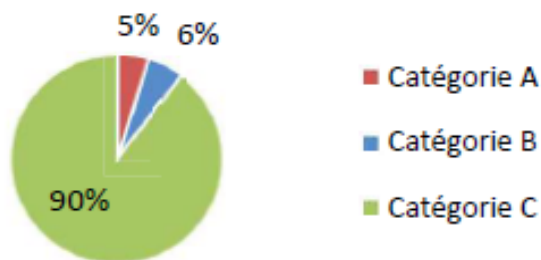
#### E2.1.2.4 les mesures salariales

- Mise en place d'activités bien-être au travail depuis 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Mise en place des lignes directrices de gestion ;
- Mise en place du registre spécial – Danger grave et imminent ;
- Instauration du temps partiel ;
- Mise en place du dispositif du don de jours de repos ;
- Mise en place du Compte personnel de formation ;
- Mise en place des vrais 1 607 heures ;
- Réalisation du RSU 2022 ;
- Mise en œuvre du télétravail (à titre d'expérimentation).

#### E2.1.2.5 - La formation

En 2022, 287 jours de formation ont été suivis par les agents permanents.

#### Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Pour l'année à venir, la collectivité poursuit l'effort engagé depuis quatre ans en matière de formation, formalisé par le plan de formation annuel 2024, afin de mettre en œuvre des actions de formations individuelles nécessaires (professionnalisation des agents nouvellement recrutés, actualisation des connaissances réglementaires, renforcement des acquis professionnels et des compétences managériales, etc.) et de formations collectives (habilitations réglementaires, sauveteurs secouristes du travail, etc.).

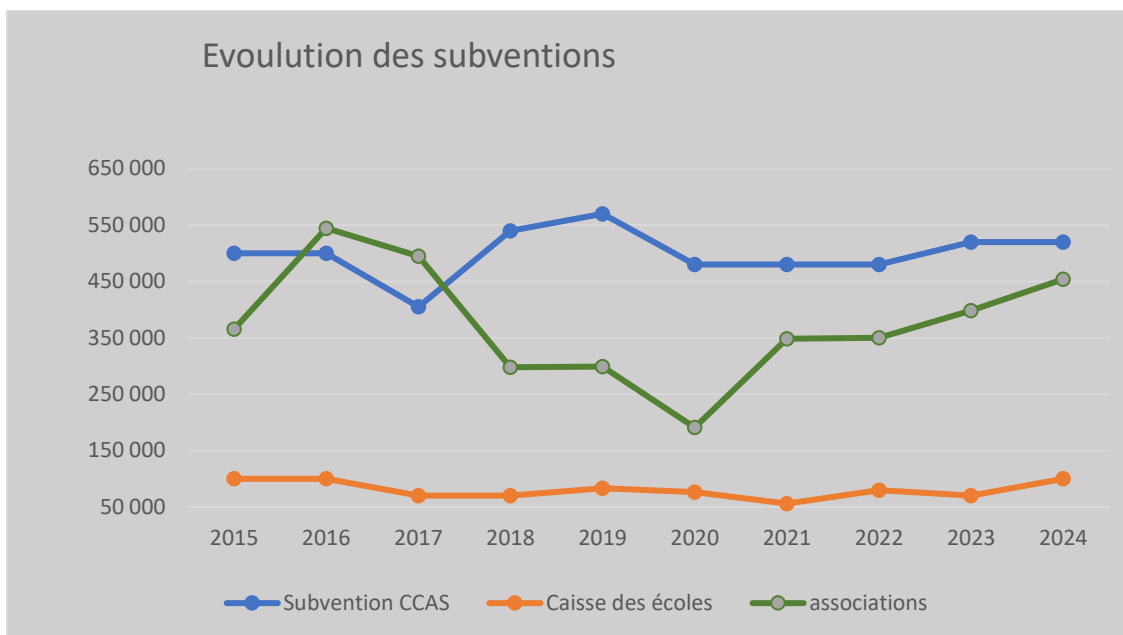
#### E2.1.2.6 - La communication interne et externe

L'organigramme de la collectivité a été validé en Conseil Municipal en Juin 2022. L'annuaire du personnel, plus communément appelé « trombinoscope » sera mis en place en 2024 dans le but de contribuer à une meilleure communication interne et externe.

#### E2.1.3 - Subventions (chapitre 65)

La Collectivité inscrit au budget 2024 le montant prévisionnel de 1 487 663 € sur le chapitre 65 dont 504 000 € alloués aux associations.

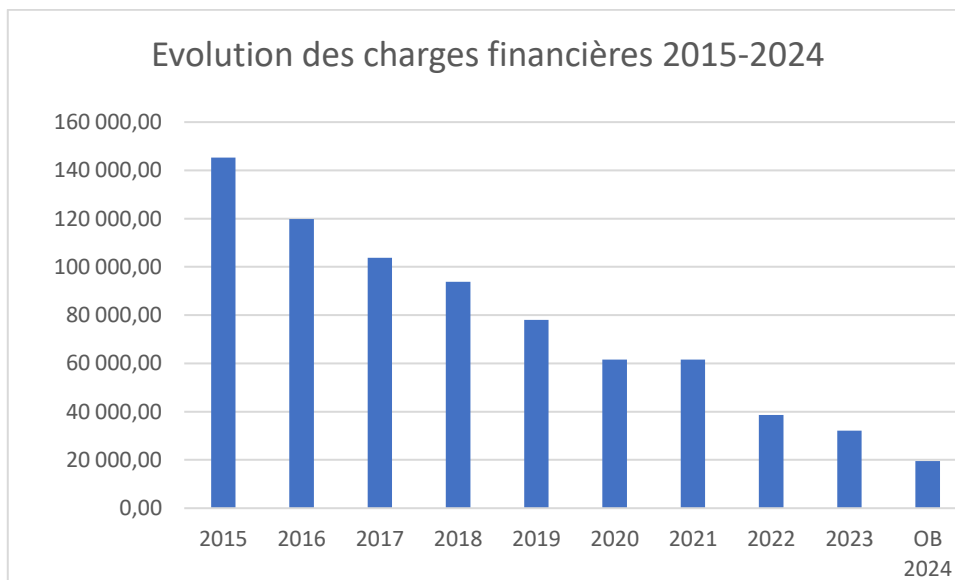




#### E2.1.4 - Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières regroupent les intérêts des emprunts réglés à l'échéance, les intérêts liés aux frais d'utilisation de la ligne de trésorerie.

- Les intérêts des emprunts réglés à l'échéance sont à la baisse. Cette baisse est due à l'effet mécanique du vieillissement de la dette ;
- Les intérêts de la ligne de trésorerie s'élèvent à 4 259,80 €.



#### E2.1.5 - Charges spécifiques (chapitre 67)

Les charges spécifiques sont des charges qui ne proviennent pas de l'activité courante de la commune regroupent essentiellement les titres annulés sur l'exercice antérieur.

Il est proposé d'inscrire au budget 2024 le montant de 5 000 €.



## F - ÉVOLUTION DES ÉPARGNES - 2020 à 2024

En milliers d'euros	2020	2021	2022	CA anticipé 2023	BP 2024 projeté	Evolution 2024/2023
<b>RECETTE REELLES DE FONCTIONNEMENT (a)</b>	<b>10 736</b>	<b>11 168</b>	<b>11 937</b>	<b>13 148</b>	<b>12 202</b>	<b>-7,20%</b>
011- Charges à caractère général	1 359	1 467	1 572	1 928	2 475	28,37%
012- Charges de personnel	6 387	6 580	7 205	7 382	7 840	6,20%
65 - Autres charges de gestion	1 023	1 165	1 286	1 329	1 438	8,20%
66 - Frais financiers	62	53	39	36	32	-11,11%
67 - Charges exceptionnelles	99	6	1	7	5	-28,57%
68-Dotations au provisions	0	0	16	2	5	150,00%
(-) travaux en régie	58	63	53	67	70	4,48%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (b)</b>	<b>8 872</b>	<b>9 208</b>	<b>10 066</b>	<b>10 617</b>	<b>11 725</b>	<b>10,44%</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (a-b=c)</b>	<b>1 864</b>	<b>1 960</b>	<b>1 871</b>	<b>2 531</b>	<b>477</b>	<b>-81,15%</b>
Charges d'intérêt (d)	62	53	39	36	32	-11,11%
<b>EPARGNE BRUTE (e= c-d)</b>	<b>1 802</b>	<b>1 907</b>	<b>1 832</b>	<b>2 495</b>	<b>445</b>	<b>-82,16%</b>
1641-Remboursement la dette (f)	595	572	469	526	431	-18,06%
<b>EPARGNE NETTE (e-f)</b>	<b>1 207</b>	<b>1 335</b>	<b>1 363</b>	<b>1 969</b>	<b>14</b>	<b>-99,29%</b>

### Hypothèse à retenir :

- Un maintien de l'épargne nette (marge d'autofinancement) supérieur à 0 chaque année ;
- Le non-recours à l'emprunt pour financer les opérations à réaliser en 2024 ;
- Une capacité de désendettement calculé en divisant l'encours de la dette par l'épargne brute est satisfaisante en 2023 soit 1,16 ans ; l'indicateur est nettement inférieur au seuil recommandé de 10 ans.

## F1. Les agrégats financiers

### F1.1- L'épargne brute et nette

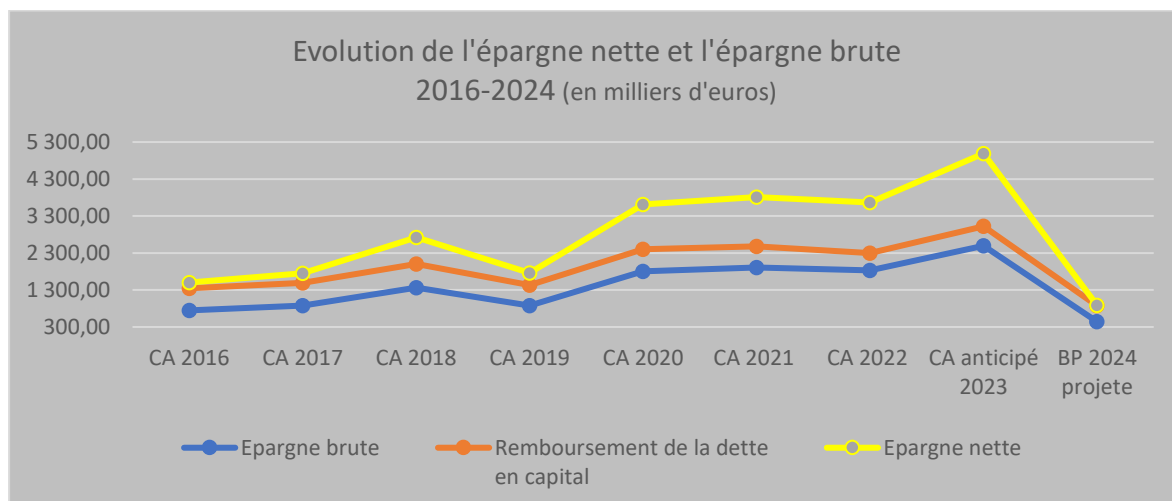
L'épargne brute s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses courantes permettant de rembourser le capital emprunté.

L'épargne nette est le solde, une fois le remboursement de la dette couvert, permettant d'autofinancer les investissements.

Ces agrégats financiers sont calculés sur les seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) et le remboursement de la dette. Ils ont pour but de donner une vision de l'équilibre financier calculé sur l'exercice concerné (donc sans tenir compte des excédents N-1).



En milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA anticipé 2023	BP 2024 projete
Recettes Réelles (hors cessions)	10 496,00	10 147,00	10 106,00	9 809,00	10 737,00	11 168,00	11 937,00	13 148,00	12 202,00
Dépenses réelles	9 744,00	9 271,00	8 743,00	8 929,00	8 930,00	9 262,00	10 105,00	10 617,00	11 725,00
<b>Epargne brute</b>	<b>752,00</b>	<b>876,00</b>	<b>1 363,00</b>	<b>880,00</b>	<b>1 807,00</b>	<b>1 906,00</b>	<b>1 832,00</b>	<b>2 495,00</b>	<b>445,00</b>
Remboursement de la dette en capital	598,00	613,00	638,00	553,00	594,97	571,58	469,00	526,00	431,00
<b>Epargne nette</b>	<b>154,00</b>	<b>263,00</b>	<b>725,00</b>	<b>327,00</b>	<b>1 212,03</b>	<b>1 334,42</b>	<b>1 363,00</b>	<b>1 969,00</b>	<b>14,00</b>



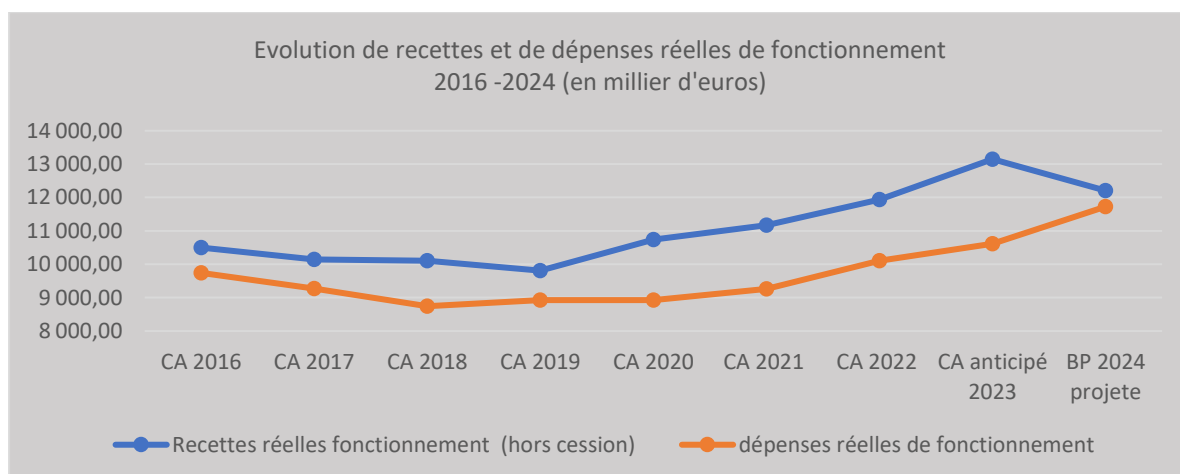
En 2023, l'épargne nette s'élève à 1 969 M€ et épargne brute de 2 495 M€. La maîtrise des charges courantes ainsi que les charges de personnel devraient permettre de dégager un bon résultat excédentaire.

L'épargne nette en 2024 devrait s'élever à plus 14 000 €.

## F1.2 - Les agrégats financiers - Recettes/Dépenses

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions) devraient connaître une baisse de 7,20% par rapport à la réalisation de 2023. Cette baisse s'explique par la non-reconduction des recettes incertaines perçues en 2023.

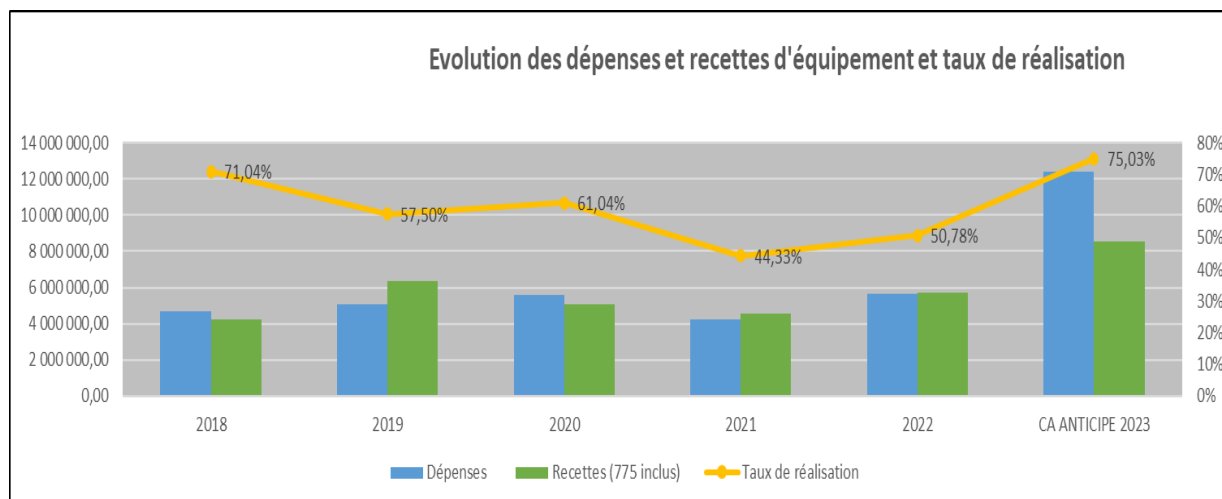
Ci-dessous son évolution depuis 2016.



## G - Budget principal/investissement

### G1 - Evolution de 2018 à 2023

Dépenses et recettes réelles d'investissement



### G2 - Mode de financement des investissements de 2019 à 2024

Mode de financement des investissements en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne nette	327,02	1 211,63	1 325,84	1 349,69	1 969,00	14,00
Recettes d'investissement définitives (cessions, subventions fctva hors 1068)	3 811,19	4 579,64	3 212,54	2 918,50	7 944,00	6 704,00
Emprunts nouveaux	600,00	-	-	-	-	-
Prêts relais	1 090,00	-	-	-	-	-
mobilisation du fond de roulement	-1 322,00	- 807,00	- 863,00	670,00	1 970,00	3 743,00
total des ressources	4 506,21	4 984,27	3 675,37	4 938,18	11 883,00	10 461,00

### G3 - Projection 2023 - 2024

#### G3.1 - Plan Pluriannuel d'investissement (PPI)

- Réactualisation du PPI tous les ans

Libellé opérations	Réalisé 2022	REALISE 2023	RAR 2023 TTC	2024	2025	2026
Installation chargeur batterie pour voitures électriques		0,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
Acquisition de matériels roulant pour l'entretien espaces verts		36 710,00		180 000,00	50 000,00	50 000,00
Matériel de bureau et informatique (2183)	34 878,91	3 750,94	276,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Téléphonie				5 000,00	5 000,00	5 000,00
Acquisition de matériel numérique de projection				20 000,00		
Matériel du PCS - salle de diffusion	3 009,61	547,93		10 000,00	10 000,00	
Mobilier de restauration	242,77	1 519,01		20 000,00	10 000,00	10 000,00

Orientations budgétaires 2024

Accuse de réception en préfecture  
974-219740230-20240307-de-070324-6-2-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de réception préfecture : 15/03/2024



Libellé opérations	Réalisé 2022	REALISE 2023	RAR 2023 TTC	2024	2025	2026
Mobilier bureau (nouvelle acquisition)	8 066,67	1 306,15		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Pôle - Fonds documentaires				5 000,00	5 000,00	5 000,00
Matériel de restauration	26 115,92	14 718,98	891,87	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Acquisition de matériel sportif	10 374,77	1 456,07		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Matériel et outillage de voirie		3 355,38		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Matériel service voirie	824,56	3 349,10	1 791,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Matériel de menuiserie				3 000,00	3 000,00	3 000,00
Matériel service technique	37 861,42	7 769,29	4 257,54	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Matériel satellite				5 000,00	5 000,00	5 000,00
Matériel bureau et informatique	379,99	4 465,44	126,95	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Médiabus acquisition livres				5 000,00	5 000,00	5 000,00
Réaménagement de la place de l'église : parking semi-enterré AH211	55 260,99			50 000,00	550 000,00	1 500 000,00
RHI Bois de Nèfles	442 000,00	55 000,00		443 000,00	0,00	0,00
RHI Mont vert				603 852,00	550 000,00	
Extension cimetière	656,12	4 643,59	16 362,63	20 000,00	250 000,00	500 000,00
Aire de loisirs acacias			8 680,00	5 000,00		
Valorisation parcelle AH1623 SUPER U				20 000,00	200 000,00	
Création d'une retenue collinaire de Grande Capacité				30 000,00	30 000,00	
Réhabilitation local Maloya AI170			3 103,10	20 000,00	150 000,00	
Etudes - parcelle AH 218 démolition-reconstruction d'un bâtiment marché - Réhabilitation du marché couvert	13 177,33		6 699,88	100 000,00	600 000,00	1 300 000,00
Mise aux normes de l'atelier bois				20 000,00		
Construction salle polyvalente étude	35 210,70	45 566,13		45 000,00		
Construction salle polyvalente construction		842 122,59	1 253 186,24	950 000,00		
Réhabilitation de l'APTF	1 400,00	5 063,70		20 000,00	250 000,00	200 000,00
Construction salle veillée mortuaire	28 173,92	260 539,25	767 440,62			
Création DOJO		0,00	3 499,12	30 000,00		
Travaux réhabilitation de l'école littoral (souris chaude)	147 089,98	277 468,43	29 217,44	50 000,00		
Réhabilitation et extension du centre communal du littoral	22 669,48			30 000,00	100 000,00	100 000,00
Travaux de réhabilitation de la cuisine centrale				150 000,00		
Extension de l'hôtel de ville				30 000,00	50 000,00	
Réhabilitation bâtiment LAIPE ah 178-179				50 000,00	50 000,00	50 000,00
Mise aux normes stade St Alme				20 000,00		
Extension de l'école maternelle de la Grande Ravine				30 000,00	250 000,00	
Programme de remplacement des luminaires - économie d'Énergie	1 503,63	79 842,25	71 681,16	100 000,00		
Adaptation des maisons de quartier (Bdn et Littoral) pour accueillir Babybus				40 000,00		
Remplacement des extincteurs	4 001,99			5 000,00	5 000,00	5 000,00

Orientations budgétaires 2024

5 000,00  
Date de réception préfecture : 15/03/2024  
974-219740230-20240307-de-070324-6-2-DE  
Date de réception préfecture : 15/03/2024



Libellé opérations	Réalisé 2022	REALISE 2023	RAR 2023 TTC	2024	2025	2026
Climatiseurs	5 585,58			5 000,00	5 000,00	5 000,00
Installation chauffe-eau solaire		1 280,83		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Aménagement terrain de football du BDN				10 000,00		
Aménagement d'une aire de jeux - BdN Nord	2 604,00	5 842,73	4 573,27	10 000,00		
Aire de loisirs du Bois de Nêfles	2 495,50			350 000,00		
Réalisation d'une aire de jeux - Littoral Sud				100 000,00	200 000,00	
Réhabilitation de la pelouse du stade Serge Saint Alme et BdN				20 000,00	10 000,00	
Révision PLU	960,27	7 165,07	69 517,31	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Schéma directeur des Eaux Pluviales				20 000,00		
Révision du PPR				20 000,00		
Etude des potentialités foncières des op de logt sociaux	323,89			5 000,00		
Mise en œuvre SD3B - Projet PIVETEAU - Vaudeville	59 350,86	12 360,50	8 246,00	30 000,00	20 000,00	
Mise en œuvre du SD3B - Marketing Territorial	28 960,81	68 368,86	44 041,57	130 000,00	100 000,00	50 000,00
Aménagement ZALM	4 893,36	36 456,00	10 416,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
SDSI				20 000,00	60 000,00	
Marquer l'identité des Hauts de la commune par une œuvre artistique				30 000,00		
Structuration de Bourg	44 091,76			10 000,00	10 000,00	10 000,00
Projet d'aménagement du Littoral Sud - études extension	2 712,50			50 000,00	100 000,00	100 000,00
Terrain (2111) Acquisition	586 432,82	499 199,03	429 459,99	1 370 560,00	900 000,00	1 100 000,00
DIAG RECONSTRUCTION DE OUVRAGE HYDRAULIQUE DE LA RAVINE DE LA SOURIS CHAUDE - CH DES BARRIERES	22 785,00			35 000,00	535 000,00	500 000,00
Recalibrage de l'ouvrage hydraulique de la ravine de la souris chaude - Chemin H. Auber				20 000,00	350 000,00	
Recalibrage de l'ouvrage hydraulique de la ravine de la souris chaude - Pont Neuf				20 000,00		450 000,00
Logiciel de gestion stock du magasin				25 000,00		
Modernisation diverses voiries 2021 - 2023	300 360,34	1 646 439,86	130 497,49			
Modernisation diverses voiries 2024-2025				400 000,00	600 000,00	
Voirie - Tamarins				30 000,00	600 000,00	
Voirie - Piveteau				20 000,00	200 000,00	600 000,00
Réaménagement rue Henri Auber et Che Croix Bigat		667,77		20 000,00	400 000,00	400 000,00
Eclairage public				20 000,00	20 000,00	20 000,00
Aménagement du quartier du littoral Sud - Ex RHI	651,00		22 568,00	20 000,00	600 000,00	600 000,00
Voirie agricole - Vaudeville				10 000,00		
Aménagement sécurité aux abords des ERP et espaces publics		681,56	12 206,25	200 000,00		
Divers travaux de réfection en enrobés	291 203,15	477 490,73		150 000,00	150 000,00	150 000,00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20240307-de-070324-6\_2-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de réception préfecture : 15/03/2024



Libellé opérations	Réalisé 2022	REALISE 2023	RAR 2023 TTC	2024	2025	2026
Recalibrage du pont de la ravine de la souris chaude - Chemin des Barrières	2 929,50	1 381,56		50 000,00	600 000,00	400 000,00
Recalibrage de la rue du Touring Hôtel - Tranche 2				20 000,00	400 000,00	
Programme de suppression de radiers 2024				20 000,00	380 000,00	
Création du parking PCS				50 000,00		
Création d'un parking pour l'école Bois Joli Cœur				400 000,00		

2 898 739,43 €	7 021 412,00 €	9 034 000,00 €	8 339 000,00 €
----------------	----------------	----------------	----------------

### G3.2 - Financement des projets 2024

L'ensemble des projets inscrits à la programmation 2024 sont financés par :

#### 1° FCTVA

FCTVA..... 1 450 000,00 €

#### 2° Subventions d'équipement

..... 6 703 523,00 €

Dont

- Etat..... 1 065 080,00 €
- Région..... 478 634,00 €
- Département..... 1 902 141,00 €
- FEDER/FEADER..... 3 257 668,00 €
- Autres : Autofinancement

#### 3° Cessions de terrain

Cessions..... 1 032 456,00 €

#### 4° Emprunt

Emprunt..... 0 €



## H - ENDETTEMENT

### H1 - Les caractéristiques de l'encours de la dette

L'encours de la dette s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 2 729 502,93 € soit 381 €/habitant.

Le tableau prévisionnel d'extinction de la dette est le suivant :

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	2 729 502,93	430 708,73	19 495,45	450 204,18	2 298 794,20
2025	2 298 794,20	404 921,11	13 921,07	418 842,18	1 893 873,09
2026	1 893 873,09	370 507,43	9 812,69	380 320,12	1 523 365,66
2027	1 523 365,66	358 111,73	6 183,19	364 294,92	1 165 253,93
2028	1 165 253,93	297 966,71	3 328,43	301 295,14	867 287,22
2029	867 287,22	251 687,09	1 670,79	253 357,88	615 600,13
2030	615 600,13	210 377,29	933,99	211 311,28	405 222,84
2031	405 222,84	162 162,95	466,01	162 628,96	243 059,89
2032	243 059,89	121 728,20	223,13	121 951,33	121 331,69
2033	121 331,69	81 219,61	77,39	81 297,00	40 112,08
2034	40 112,08	40 112,08	12,04	40 124,12	0,00
	11 903 403,66	2 729 502,93	56 124,18	2 785 627,11	9 173 900,73

La dette est composée de 100% d'emprunts à taux fixe. Le taux moyen au 01/01/2024 est de 0,86%. La durée résiduelle annuelle moyenne c'est-à-dire le nombre d'année nécessaire au remboursement intégral de la dette est de 1 an, 1 mois et 27 jours.

Cet encours est réparti entre quatre organismes prêteurs :

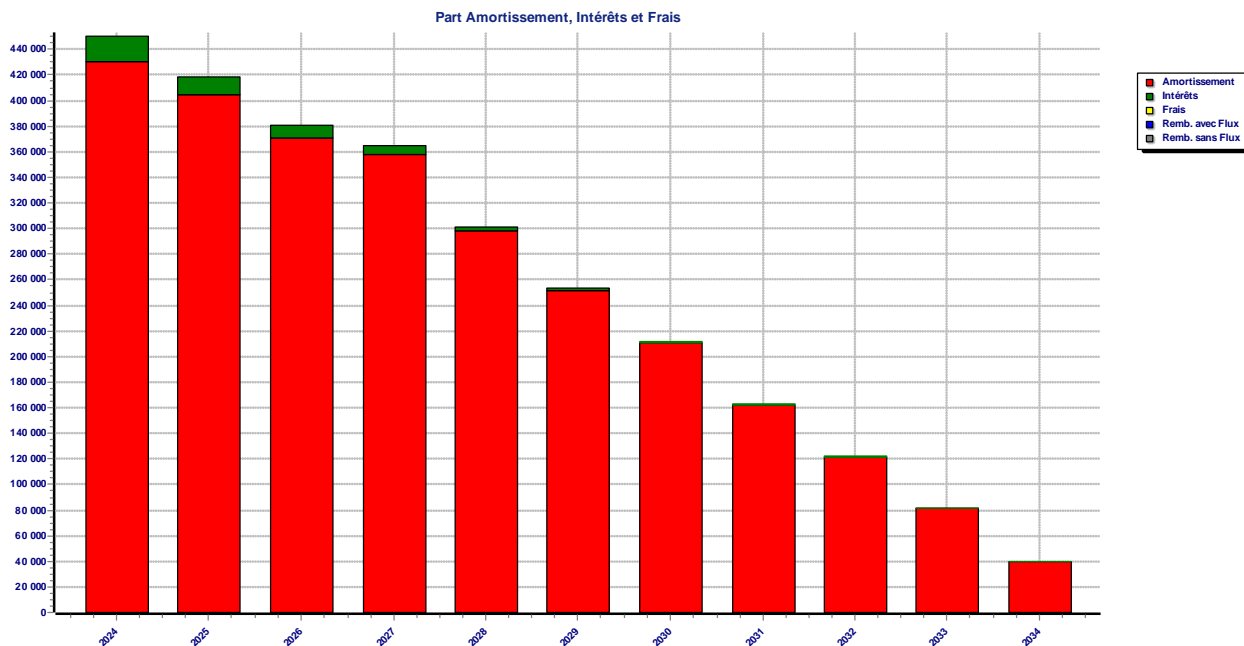
Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2023	Au 1 janvier 2024 exclu
AFD	AFD	2699 502,93	2699 502,93
CEREUNIN	CAISSE EPARGNE REUNION	30 000,00	30 000,00
	TOTAL	2729 502,93	2729 502,93



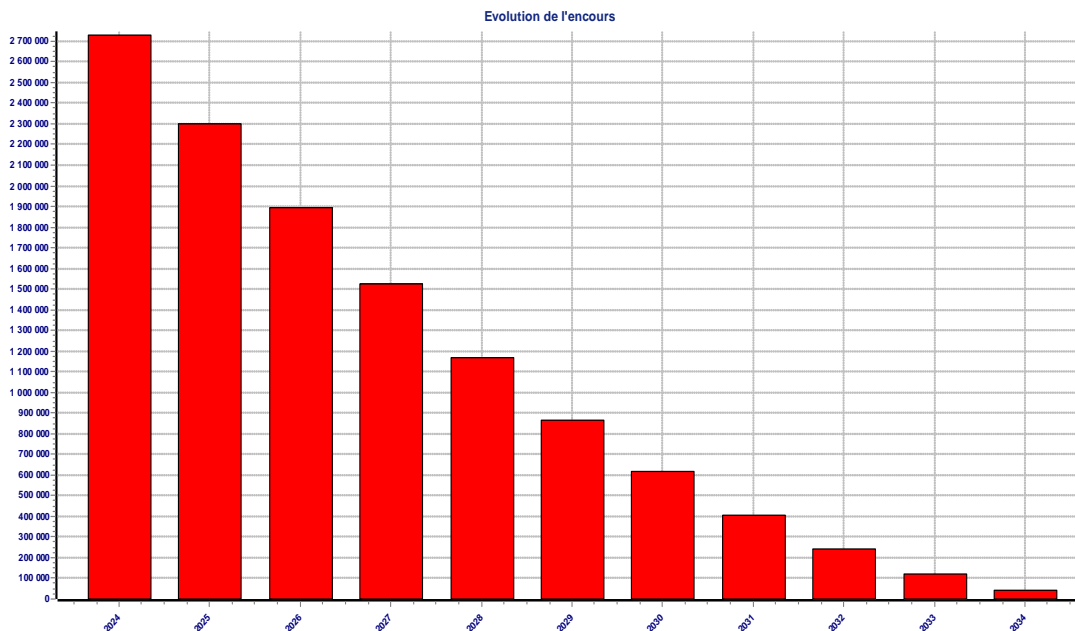


## H2 - Évolution de 2024 à 2034 : annuité et intérêts / encours de la dette

La part des annuités et intérêts **En rouge** : l'amortissement, **en vert** : les intérêts



### De l'encours de la dette





## I - BUDGET ANNEXE

### I1 - Budget annexe de la Régie de Fossoyage

Les inscriptions budgétaires vont concerner les dépenses de fonctionnement de ce service.

En dépenses : Elles concernent l'achat de petit matériel.

En recettes : Elles concernent la participation des familles aux frais de fossoyage.



## J - PRINCIPAUX RATIOS

Principales données du compte administratif (anticipé) 2023

Nombre d'habitants : 7 124 (population DGF 2023)

Catégorie démographique : de 5 000 à 9 999 habitants

### J.1 - Gestion financière

Dépenses réelles de fonctionnement : 10 684 357,00 € soit .....	1 499 €/habitant
Moyenne départementale (2022).....	2 066 €/habitant
Moyenne nationale.....	1 104 €/habitant
Recettes réelles de fonctionnement : 13 760 926,00 € soit.....	1 932 €/habitant
Moyenne départementale (2022).....	2 117 €/habitant
Moyenne nationale.....	1 246 €/habitant
Dont	
Impôts locaux/habitant.....	283 €/habitant
Moyenne départementale (2022).....	327 €/habitant
Moyenne nationale.....	528 €/habitant

### J.2 - Dépenses de personnel

Charges de personnel/habitant.....	1 036 €/habitant
Moyenne départementale (2022).....	1 194 €/habitant
Moyenne nationale.....	582 €/habitant

### J.3 - Dépenses d'équipement

Dépenses réelles d'équipement : 11 883 039,09 € soit .....	1 668 €/habitant
Moyenne départementale (2022).....	790 €/habitant
Moyenne nationale.....	353 €/habitant

### J.4 - Dette

Encours au 01/01/2024 : 2 729 502,93 € soit.....	381 €/habitant
Moyenne départementale (2022).....	1 296 €/habitant
Moyenne nationale.....	780 €/habitant

Le Maire

Daniel PAUSE